

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL du mercredi 10 décembre 2025

Adopté lors de la séance du Conseil communal du jeudi 12 février 2026

**Présidence :** Déborah LOPEZ

**Membres :** 55

**Présents :** 44

**Excusés :** Mmes MESSERLI Chantal, PERRINJAQUET Claire

MM. CHARPIE Pierre, FELLRATH Xavier, GEBARA Christophe, GEBARA David,  
LEOPIZZI Stéphane, MENTO Giuseppe, STANIMIROVIC Zeljko, VALLAT  
Benoît

**Absents :** JACOT-GUILLARMOD Thibault

## Ordre du jour :

1. Bienvenue
2. Appel
3. Ratification de l'ordre du jour
4. Ratification du PV de la séance du 13 novembre 2025
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales
8. Élection de la COGEST
9. Élection d'un délégué ou d'une déléguée auprès de l'EFAJE
10. Préavis n° 37-2025 : Budget 2026
11. Divers et propositions individuelles

## 1. **Bienvenue**

La Présidente souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie les Conseillers pour leur présence à 19h30.

Elle salue la présence de Mme Corinne Collé, boursière communale, ainsi que de M. Matthieu Crottaz et Mme Laurence Treuthardt, présents pour recueillir les candidatures des Conseillers intéressés à se présenter aux prochaines élections communales. Elle salue enfin la présence d'une personne dans le public.

## 2. **Appel**

La Secrétaire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 3. **Ratification de l'ordre du jour**

Compte tenu de la candidature de Susanne WOKUSCH à la COGEST, celle-ci a démissionné de son poste de déléguée auprès de l'EFAJE.

Pour cette raison, la Présidente propose d'ajouter un nouveau point 9 à l'ordre du jour : « Élection d'un délégué ou d'une déléguée auprès de l'EFAJE », ce qui porte le nombre de points total à l'ordre du jour à 11.

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote l'ordre du jour modifié.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 4. **Ratification du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025**

Personne ne souhaitant intervenir, la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2025 est adopté à une large majorité moins six abstentions.

## 5. **Communications du Bureau du Conseil**

**Élections communales 2026** : les listes de candidatures pour le premier tour des élections communales 2026 sont ouvertes. Pour le Conseil communal, 17 candidats se sont inscrits sur la liste d'entente communale entre la séance d'information du 19 novembre 2025 et la présente séance. Avant le début de la présente séance, 8 Conseillers supplémentaires se sont inscrits sur la liste d'entente communale, ce qui porte le nombre de candidats à 25. Il manque ainsi 30 candidats et 18 suppléants.

**Secrétaire du Conseil :** la Secrétaire du Conseil, Myriam Messerli, ne se représentera pas pour la prochaine législature dans la mesure où elle ne vit plus à Cugy. Dès lors, si un Conseiller ou une Conseillère est intéressé par ce poste, il peut s'adresser au Bureau du Conseil, respectivement à la Secrétaire ou à la Présidente, qui pourront répondre aux éventuelles questions.

**Votations fédérales et cantonales :** le 30 novembre 2025, le Bureau électoral s'est réuni afin de dépouiller les deux objets fédéraux et les trois objets cantonaux. Seul le droit de vote pour les Vaudoises et Vaudois de l'étranger a été accepté. Les quatre autres objets ont été refusés. La participation moyenne était de 45%. Les chiffres exacts ont été affichés au pilier public.

**Souper du Conseil communal :** la Présidente rappelle que le dernier souper du Conseil communal de la législature aura lieu dans la soirée du vendredi 12 juin 2026. Elle remercie les Conseillers de réserver cette date.

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Municipalité

La Municipalité fait lecture de ses communications qui font partie intégrante du présent procès-verbal.

La Présidente remercie la Municipalité et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. L. TRIBOLET, délégué auprès de l'ASICE, indique qu'une séance s'est tenue le 9 décembre 2025. La séance a porté sur l'élection du Bureau du Conseil et de la Commission de gestion. Le Conseiller relève une activité du centre d'animation parascolaire. La recette attribuée pour le Home de la Bérallaz est de près de CHF 1'000.- et CHF 500.- ont été attribués à un projet des jeunes. Un concours a été lancé et le résultat sera connu à fin janvier 2026.

Le Conseil intercommunal a encore adopté une motion chargeant le Comité directeur d'élaborer un projet de règlement pour renommer l'association scolaire intercommunale de Cugy et environs dans le but de forger une identité commune forte pour l'établissement, bénéfique pour la cohésion des élèves et du personnel.

## 8. Élection de la COGEST

La Présidente rappelle qu'il convient d'élire la COGEST, qui œuvrera dès le début de l'année 2026 sur le rapport de gestion 2025. L'art. 72 du Règlement du Conseil communal prévoit que la COGEST est formée de 5 à 7 membres.

Suite à l'appel aux candidatures, Mme S. WOKUSCH ainsi que MM. P. CHARPIE, E. HEIJKOOP, B. MISCHÉL et P. SOGUEL-DIT-PIQUARD se sont annoncés candidats.

La Présidente remercie tout candidat intéressé par cette fonction à le faire savoir. Aucun autre candidat ne se présente.

Le nombre de candidats étant égal au nombre de sièges à repourvoir, la Présidente propose de les élire par acclamation.

**Sont élus par acclamation Mme S. WOKUSCH ainsi que MM. P. CHARPIE, E. HEIJKOOP B. MISCHÉL et P. SOGUEL-DIT-PIQUARD en tant que membres de la COGEST.**

La Présidente les félicite et rappelle à la COGEST qu'elle devra élire en fin d'année ou en début d'année prochaine un Président, lors de sa première séance. Elle remercie par avance la COGEST d'en informer le Bureau du Conseil lorsque cela sera fait.

#### **9. Élection d'un délégué ou d'une déléguée auprès de l'EFAJE**

Ensuite de son élection en tant que membre de la COGEST, Mme S. WOKUSCH a démissionné de son poste de déléguée auprès de l'EFAJE.

Pour cette raison, un nouveau délégué doit être élu. La Présidente annonce que Mme L. CROTTAZ s'est portée candidate.

En l'absence d'autre candidature et puisque le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, elle propose d'élire Mme L. CROTTAZ par acclamation.

**Est élue par acclamation Mme Laurence CROTTAZ en tant que déléguée auprès de l'EFAJE.**

La Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **10. Préavis n° 37-2025 : Budget 2026**

La Présidente invite M. E. BRON, rapporteur de la COFIN, à présenter le rapport de la Commission.

La COFIN soutient ce préavis 37-2025, tel que présenté par la Municipalité, et propose au Conseil communal de l'accepter.

La Présidente remercie M. E. BRON. Elle salue l'arrivée de M. M. VACLAVIK, ce qui porte le nombre de Conseillers présents à 44. La Présidente invite M. Ph. FLÜCKIGER à effectuer une présentation.

M. Ph. FLÜCKIGER explique que les charges imposées de la Commune sont stables, hormis durant la période d'austérité. La majorité des revenus de la Commune sont les impôts des personnes. La Commune ne dispose pas d'une grande marge de manœuvre pour les charges imposées mais recommande toutefois de rester attentifs et de ne pas donner un blanc-seing aux associations intercommunales. La Commune peut agir sur 21% de ses charges et sur 62% des revenus, étant précisé que 80% de ces derniers proviennent de l'impôt des personnes physiques.

Le Municipal remercie chaleureusement la COFIN pour son rapport et y renvoie pour ce qui concerne la marge d'autofinancement. Celle-ci est positive même si elle pourrait être meilleure.

Enfin, le Municipal explique qu'une erreur a été commise dans la rubrique n°21705, p. 16 du budget. En effet, le montant de CHF 44'000.- a été inscrit à deux reprises, dans les postes 4260.00 et 4612.00, de sorte qu'il convient de supprimer le montant de CHF 44'000.- figurant dans le poste 4260.00. Il interpelle la Présidente sur la procédure à suivre dans un tel cas.

La Présidente propose à la Municipalité de rédiger un amendement en ce sens et remercie M. Ph. FLÜCKIGER.

La Présidente rappelle qu'une discussion générale aura d'abord lieu puis elle passera en revue le budget page par page afin de permettre aux Conseillers de poser des questions précises et proposer d'éventuelles amendements. Enfin, il sera voté sur les amendements au budget 2026 puis sur le budget amendé ou non.

La Présidente ouvre la discussion générale et invite M. A. LECLERCQ à prendre la parole.

M. A. LECLERCQ rappelle qu'il s'agit du dernier budget présenté durant la législature actuelle. Pourtant, il est difficile de le comparer avec les budgets des autres années compte tenu du changement de plan comptable. Ainsi, le Conseiller se pose plusieurs questions.

Tout d'abord, il aimerait savoir quelle est la trajectoire financière pour 2026, soit si des projets importants ou tendances lourdes sont prévus. Il souhaite également savoir si les variations des charges et des revenus font apparaître des tendances sous-jacentes. Ensuite, le Conseiller n'a pas retrouvé dans le budget d'informations relatives aux charges imposées par le Canton, contrairement aux autres années. Il demande ainsi les détails de ces charges relatives aux prestations sociales. Il souhaiterait également connaître les perspectives d'endettement pour l'année suivante et à plus long terme ainsi que l'impact des finances cantonales sur la Commune de Cugy.

Enfin, il se demande quelle est l'appréciation financière de la Municipalité pour la prochaine législature. Ces éléments permettraient aux Conseillers de contextualiser le budget et de les aider à l'interpréter sous sa nouvelle forme, ce qui n'est pas évident en l'état.

M. Ph. FLÜCKIGER répond que la Commune maîtrise ses charges, aucune grosse dépense n'étant prévue. Il en va de même au niveau des recettes : aucune entrée financière exceptionnelle n'est prévue. Pour ce qui est de la dette, la Commune est très loin du plafond d'endettement, ce qui est une bonne nouvelle. Dans l'ensemble, la présente législature s'est ainsi déroulée sans heurt au niveau des dépenses ou d'annonces de dépenses imprévues.

Cela étant, le passage de MCH1 à MCH2 et les rotations du personnel de la bourse communale représentent des difficultés. Le Municipal renvoie également les Conseillers au tableau des investissements, qui donne la tendance. Il n'y a ainsi rien d'exceptionnel de prévu pour les deux prochaines années. Le Municipal espère que la Commune pourra se développer et investir en vue d'acquérir du patrimoine. La Commune termine ainsi la législature sans nouveauté.

Pour ce qui est des charges imposées, le Municipal invite les Conseillers à rester attentifs aux associations intercommunales et au social. En effet, les charges sociales sont très difficiles à supporter en raison de leur augmentation permanente. Au sujet de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise, la Commune semble rester dans une position favorable mais il est difficile de faire une planification à long terme. De plus, la compensation du Canton s'arrêtera dans huit ans. En conclusion, la législature se termine sans difficulté et la nouvelle Municipalité devra présenter un nouveau plan financier complet.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente clôt la discussion générale et passe à la discussion page par page du budget 2025 (pp. 1-43).

M. R. GUIMOND, au sujet de la rubrique 0223 (page 5) constate qu'il n'y a pas de budget prévu pour la formation et le perfectionnement du personnel au niveau informatique et télécom. Cela étant, les outils informatiques évoluant régulièrement, il se demande ainsi s'il ne faudrait pas prévoir un montant pour la formation.

M. Ph. FLÜCKIGER explique que le poste formation se retrouve ailleurs. La Commune ne possède pas de service informatique intégré. De plus, lorsque la Commune paie des prestations externes, la formation est incluse. Quelques modules comptables seront ajoutés dans Abacus, *a priori* à la fin de l'année 2026.

Mme C. CHRISTE, au sujet du compte n°3130.99 (page 22), présente un amendement dont le texte figure en annexe (Annexe 1). En effet, depuis deux ans, les aînés de Cugy bénéficient d'une heure de cours de gymnastique par semaine. Désormais, plus de trente personnes participent à ces cours, dont 20 personnes minimum par séance. Ces cours sont adaptés aux besoins spécifiques des seniors et nécessitent une formation spécifique et créent une cohésion au sein du village. Pour cette raison, elle présente l'amendement précité afin de permettre aux seniors de continuer à profiter de ces cours.

M. B. MISCHEL, au sujet du compte n°3141.01 à 04 et 3141.01.06 (page 25), se demande si les dépenses d'entretien des routes prévues sont suffisantes pour éviter des rénovations majeures au cours des cinq prochaines années et quels services ou projets ont été reportés en raison du déficit projeté.

M. O. CROTТАZ, au sujet de l'amendement de Mme C. CHRISTE, souhaiterait savoir quel est le montant demandé.

La Présidente lui répond que le montant est de CHF 6'270.- hors TVA.

M. O. CROTТАZ explique que le rôle de la Municipalité est de s'occuper des charges. Ce cours a ainsi été supprimé en raison de son coût et du fait qu'il représente une concurrence déloyale pour les sociétés locales, dans la mesure il est gratuit pour les bénéficiaires. En effet, des sociétés locales offrent des prestations similaires. De plus, environ un tiers des participants à ces cours n'habitent pas la Commune de Cugy. Le Municipal a par ailleurs contacté deux sociétés locales, qui accepteraient de dispenser de tels cours.

Mme A.-S. SCHWEIZER précise que si cet amendement est accepté, la Municipalité n'a aucune obligation d'utiliser ce montant pour faire des cours pour les personnes âgées. Elle

peut en effet utiliser ce montant comme elle l'entend, dès lors qu'elle respecte le libellé du compte. En d'autres termes, il n'y a aucune garantie que ce montant sera utilisé dans le sens souhaité par Mme C. CHRISTE. Elle estime ainsi que cet amendement n'est pas la meilleure solution pour que cette activité se pérennise. Elle suggère plutôt de passer par une motion, qui impliquerait que la Municipalité doive mettre sur pied un projet concret.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. B. MISCHEL, indique qu'il y a eu une redéfinition des catégories d'interventions sur les routes ensuite du changement de plan comptable. Cela étant, les postes sécurité routière, signalisation routière et éclairage seront réalisés comme les années précédentes. S'agissant de l'entretien des routes, il y a deux catégories principales. L'entretien constructif représente un montant budgété de CHF 50'000.- et permet de faire face à de lourds travaux d'entretien lorsque les dégradations sont importantes ou urgentes. Pour les autres projets, des préavis dédiés seront présentés par la Municipalité. De plus, cette dernière projette de demander un crédit-cadre avec un planning d'entretien des routes à plus long terme. Pour cette raison, il y a une légère diminution du compte 3141.01 pour l'entretien lourd. Cela étant, des montants sont toujours prévus pour les travaux d'entretien léger comme le rebouchage des trous ou la réfection des couvercles.

M. F. VERRIER, au sujet de la rubrique n°62990 (page 28), se demande si le niveau des subventions des abonnements généraux, Mobilis ou encore demi-tarif resteront identiques.

M. Ph. FLÜCKIGER répond que le montant reste le même et que les subventions demeureront identiques pour les bons du service direct ou Mobilis.

M. F. REY, au sujet du compte n°3119.00 (page 34), se demande pourquoi une infrastructure pour les jeunes figure dans la rubrique relative à la protection de l'air et du climat.

M. O. CROTTAZ explique que l'intitulé est inexact. Ce poste de CHF 26'000.- composé de CHF 1'000.- pour le suivi des bâtiments, CHF 10'000 pour terminer le réseau des bancs (projet PECC) et CHF 15'000.- pour des stationnements à vélos.

La Présidente demande à la Municipalité l'intitulé exact de ce compte.

M. O. CROTTAZ répond : « Immobilisations - Mesures PECC ».

M. M. VACLAVIK, au sujet du compte n°3621.01 (page 39), se demande s'il y a bien une augmentation de ce poste de CHF 500'658.20.- en 2024 à CHF 839'943.- en 2025 puis à CHF 2'745'232.- en 2026.

M. Ph. FLÜCKIGER indique que la lecture de M. M. VACLAVIK est correcte mais que le changement de plan comptable implique une ventilation différente des montants. L'augmentation réelle pour l'année 2026 est ainsi de CHF 70'000.-.

Le passage en revue des pages étant terminé, la Présidente permet à tout Conseiller qui le souhaiterait de s'exprimer.

Mme A.-S. SCHWEIZER expose que la COFIN a éprouvé des difficultés à se positionner et établir un rapport sur le budget 2026 en raison du changement de plan comptable. Elle relève

le souhait de la Municipalité de contenir les charges, de sorte qu'il n'y aura en principe pas de grande surprise en 2026. Cela étant, elle recommande à la Municipalité d'expliquer de manière systématique aux Conseillers et à la COFIN en amont de la séance du Conseil les indicateurs. Le site l'État de Vaud propose des tableaux qui calculent automatiquement ces indicateurs et qui permettent de déterminer si les finances de la Commune sont saines ou s'il convient de prendre des mesures. La Conseillère pense que le Conseil gagnerait en compréhension et en qualité de décision s'il disposait d'indicateurs fiables d'année en année et qui soient toujours les mêmes.

M. S. DEBOSENS abonde dans la sens de Mme A.-S. SCHWEIZER au sujet de l'absence d'indicateurs. Compte tenu de la conclusion de la COFIN dans son rapport, il aurait attendu une présentation de la Municipalité au sujet des indicateurs lors de la présente séance. Il estime que les questions de M. A. LECLERCQ sont très pertinentes mais reste sur sa faim. Le Conseiller peine à avoir une vision claire du budget, de la Municipalité et des évolutions des dettes (montant, charges, pourcentage).

Au sujet de l'amendement de Mme C. CHRISTE, il précise que si un montant dans le budget est ajouté, la Municipalité n'a pas l'obligation de faire cette dépense. Cela étant, ajouter une ligne dans le budget avec un montant permettrait, en cas de motion ultérieure, de faciliter et légitimer la dépense. Enfin, pour que la démarche puisse être mise en place, il conviendrait de préparer une motion. La Municipalité a alors quatre mois pour répondre en l'absence de délai fixé et à moins que le Conseil n'en décide autrement. Pour d'éventuels cours qui se tiendraient en 2026, il reste peu de temps pour qu'une telle motion puisse se concrétiser.

M. A. LECLERCQ, au sujet des indicateurs, aurait voulu connaître le point d'impôt et son évolution, ce qui permet de qualifier la capacité contributive des contribuables de Cugy. Pour revenir à l'intervention de M. S. DEBOSENS, il estime que l'amendement proposé par Mme C. CHRISTE est un signal positif à la Municipalité et soutient ainsi cet amendement.

De plus, il peine à comprendre l'argument de la Municipalité de vouloir réaliser des économies alors que le montant de ces cours s'élève à CHF 6'000.- environ et qu'il ne peut y avoir de concurrence déloyale entre des sociétés locales. Il ajoute ne pas comprendre cette volonté d'économie au vu de la récente acquisition de la parcelle viticole, laquelle était selon le Conseiller destinée à soutenir des personnes extérieures à la Commune.

M. A. FERNANDEZ relève que le sujet est transversal car il touche à des prestations pour les seniors mais également à des activités liées aux sociétés locales, raison pour laquelle il prend la parole.

La Municipalité a dû faire certains choix. Elle n'a pas souhaité supprimer la prestation mais la proposer sous une autre forme. La Municipalité a souhaité qu'elle soit donnée mais que le coût lié à cette prestation soit perçu par l'intervenante auprès des personnes qui bénéficie du cours. Actuellement, la Commune paie la facture de l'intervenante. La Municipalité a alors proposé à la personne qui donne le cours de conclure un contrat pour la moitié du montant et, pour l'autre moitié, de demander une contribution directement auprès des participants. La prestataire a catégoriquement refusé une telle proposition, arguant qu'elle ne souhaitait pas encaisser l'argent auprès des participants et que l'administration communale devrait assumer



cette tâche. L'administration communale ne souhaite pas procéder de la sorte. La prestataire ayant refusé la proposition de la Municipalité, aucune ligne n'a été prévue dans le budget.

Mme C. CHRISTE indique que les participants d'autres Communes sont prêts à participer financièrement aux cours. La prestataire est prête à recevoir la moitié du montant de la Commune et dispenser un nombre de cours réduit en conséquence. Cela étant, elle ne souhaite pas encaisser les participations aux cours car cela est trop compliqué.

M. L. TRIBOLET est étonné des discussions au sujet de la perception de cet argent. En effet, il peut être difficile pour des seniors d'utiliser Twint ou une carte de crédit. La prestataire devrait quant à elle tenir une comptabilité. Il estime ainsi que faire peser cette charge sur la prestataire est disproportionné. Le Conseiller soutiendra ainsi l'amendement et la motion qui serait cas échéant présentée.

Mme S. FARKAS-MILON peine à concilier la volonté de la Municipalité de mettre en place des ateliers pour animer le village et celle de vouloir compliquer le fonctionnement des animations qui ont du succès.

M. N. BUSSARD se rallie à cette dernière intervention.

M. P. GLINNE est heureux de savoir que des personnes âgées participent à ce cours, même si elles habitent d'autres Communes. Il estime pertinent de soutenir ces personnes affaiblies ou en voie d'affaiblissement, dans la mesure où chacun sera concerné par cette problématique un jour ou l'autre.

Mme Ch. RAIS EL MIMOUNI précise que la base de la discussion de la Municipalité est l'équité voulue entre les sociétés locales et ce cours. Il appartient ainsi désormais au Conseil de trancher. En effet, la Commune ne peut donner CHF 6'000.- à chaque société locale, raison pour laquelle elle invite le Conseil à voter l'amendement s'il estime équitable.

M. Ph. FLÜCKIGER prend acte des remarques des Conseillers sur les indicateurs et l'avenir. Il ne se rappelle pas avoir transmis d'autres informations lors de la présentation des budgets, étant donné que celui-ci est constitué d'estimations. Il est étonné d'entendre que le budget 2026 ne permet pas de visibilité.

Le Municipal comprend qu'il est problématique de ne pas pouvoir comparer les différents postes par rapport au budget 2025. Cela étant, le budget 2026 est complet, il fait état de toutes les dépenses et recettes projetées, bien que la comparaison avec 2025 soit difficile. Il est ainsi prévu de fournir des indicateurs lors de l'établissement des comptes 2026. Il demande aux Conseillers de faire confiance à la Municipalité.

Mme A.-S. SCHWEIZER, pour revenir sur l'intervention de M. Ph. FLÜCKIGER, explique que c'est au moment du vote du budget qu'il est possible d'influer sur les dépenses et non au moment de la présentation des comptes puisque l'argent a déjà été dépensé. Pour cette raison, elle estime important de disposer d'un certain nombre d'indicateurs au moment du vote du budget.

Plus personne ne souhaitant intervenir, la Présidente fait lecture de l'amendement de Mme C. CHRISTE (Annexe 1) et le soumet au vote.

**L'amendement de Mme C. CHRISTE est accepté par 26 voix pour, 6 voix contre et 12 abstentions.**

La Présidente fait lecture de l'amendement de la Municipalité, dont le texte figure en annexe (Annexe 2), et le soumet au vote.

**L'amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité.**

La Présidente soumet le préavis amendé au vote.

**Le préavis 37-2025 amendé, est accepté à une très large majorité moins trois abstentions.**

La Présidente passe au dernier point de l'ordre du jour.

## **11. Divers et propositions individuelles**

La Présidente invite tout Conseiller qui le souhaiterait à prendre la parole.

M. J. KARLEN cite les nombreuses démissions au sein de l'administration communale sur une courte période. Il se demande si la Municipalité s'est remise en question sur l'efficacité de l'administration communale, étant relevé le coûteux audit mis en place.

M. Ch. GENDRE fait suite à l'atelier participatif du samedi 22 novembre 2025 et se demande combien de sociétés du village n'ont pas encore signé la convention adoptée par le Conseil communal du 6 mai 2021 et entrée en vigueur le 13 mai 2024. Il se demande ce que pense faire la Municipalité avec les sociétés qui n'ont pas encore signé cette convention.

M. R. GUIMOND félicite April Fohouo, fille du Conseiller Clyde FOHOUE, pour sa nomination en tant qu'espoir de l'année. *Le Conseil l'applaudit.*

M. A. FERNANDEZ, pour répondre à M. Ch. GENDRE, explique que, de mémoire, 16 sociétés locales sur 23 ont signé la convention. Trois ou quatre sociétés l'ont refusée. Ainsi, la majorité des sociétés locales se sont ralliées à cette convention.

M. A. LECLERCQ explique avoir lu un article dans le 24 Heures au sujet du trafic généré avant le début et à la fin des cours. Deux Communes ont décidé de fermer des rues adjacentes à l'école durant ces créneaux, à satisfaction des élèves, professeurs et parents. Il se demande si la Municipalité a étudié une telle possibilité.

Par ailleurs, il constate une dégradation accélérée du chemin de l'Étoile. Il se demande s'il doit passer par une motion pour qu'une action soit entreprise ou si la Municipalité peut confirmer qu'une action sera entreprise et qu'un examen du chemin sera fait.

M. A. FERNANDEZ, pour revenir sur l'intervention de M. Ch. GENDRE, précise ses propos. Ainsi, 27 sociétés locales ont reçu la convention. Deux sociétés ont refusé de la signer, trois

ont renoncé à la signer et au privilège. 16 sociétés l'ont signées et cinq ont été relancées entre trois et quatre fois, sans réponse ni accusé réception aux courriels, courriers et appels téléphoniques de Mme Yolal.

Mme F. ROTH, pour répondre à M. A. LECLERCQ, explique que la Municipalité ne s'est pas penchée sur la question précise de la fermeture des routes mais va lancer une réflexion avec un mandataire externe sur la sécurisation notamment du secteur Combe-Chavanne en lien avec un projet privé et l'extension du Collège de la Combe. S'agissant du chemin de l'Étoile, sa réfection fera partie du plan quinquennal d'entretien des routes déjà évoqué lors de la présente séance et pour lequel un préavis sera présenté par la Municipalité.

Mme A.-S. SCHWEIZER expose que l'eau de la Ville de Lausanne n'est pas conforme sur certaines valeurs. Elle se demande si la Municipalité est au courant et si elle va prendre des mesures.

M. Ph. FLÜCKIGER répond que la Ville de Lausanne est très concernée par cette problématique. Les valeurs dépassent certains seuils mais l'eau reste consommable et il n'y a donc pas de nécessité d'informer la population.

La Présidente remercie les Conseillers pour leur implication et engagement tout au long de l'année. Elle leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et une très bonne nouvelle année. Enfin, elle invite les Conseillers à prendre part à l'apéritif organisé par la vice-présidente Mme Estelle JEANFAVRE.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h21.

## CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :  
Déborah LOPEZ

La Secrétaire  
Myriam MESSERLI

Cugy, le 14 décembre 2025

Cugy, le 10 décembre 2025

Séance du 10 décembre 2025

A l'attention de Madame Déborah Lopez

Concerne : Le compte prestations de services de tiers

### **Amendement**

Au nom de la gymnastique seniors, je demande la modification du compte 3130.99.

Nous demandons que cette prestations puisse continuer en 2026 en remettant le montant nécessaire à son financement:  $6270.00 + 8,1\%$  de tva

**Soit  $6270.00 + 8,1\%$  de TVA = 6777.90**

Nom et prénom : Catherine Christe

Signature :



Date : 10 décembre 2025



Conseil communal de Cugy

1053 Cugy / VD

**Proposition d'amendement**

Numéro de compte du budget concerné par la proposition  
d'amendement : 21705 4260 p.16

Texte de l'amendement proposé :

Lors du reclassement de produits de l'ASICE  
selon NCH2 la ligne 4260 remboursement de  
tiers et prestations de services a été  
inscrite à tort pour un montant de CHF 44'000.-  
cette ligne doit être supprimée

Nom et prénom de la Conseillère / du Conseiller :

Fliückiger Philippe

Signature :

Date : 10.12.2025



## Communications de la Municipalité au Conseil communal

Séance de l'Organe délibérant du 10 décembre 2025

---

### 1. Affaires générales

#### Elections communales générales 2026

La Municipalité et le Conseil communal ont organisé une séance d'informations sur les élections communales générales 2026 le soir du 19 novembre 2025 à la Maison Villageoise. Près de 30 habitants ont participé à cette séance et ont pu comprendre les fonctions et responsabilités d'un conseiller municipal ainsi que le rôle et les missions d'un conseiller communal. Le même jour à 12h00, les listes pour le 1<sup>er</sup> tour du scrutin ont été ouvertes. La moitié des personnes présentes à cette séance ont pu d'ores et déjà s'inscrire sur les listes, ce dont la Municipalité se réjouit.

Dès à présent, chaque citoyen faisant partie du corps électoral cugiéran peut venir s'inscrire sur la liste principale de la Commune de Cugy, « l'Entente communale », au guichet de l'administration communale pendant les horaires d'ouvertures **jusqu'au lundi 12 janvier 2026 à 12h00**. Si un candidat ne souhaite pas faire partie de la liste de l'Entente communale, il peut déposer sa propre liste, respectivement sa propre candidature. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans l'annexe 1 à la fin du présent document. Comme indiqué dans la convocation à cette séance, un collaborateur du Secrétariat municipal a pu avant la séance du conseil communal de ce soir enregistrer les candidatures des conseillers souhaitant s'inscrire sur les listes électorales pour le conseil communal ou le conseil municipal. Un accusé de réception confirmant l'enregistrement de la candidature parviendra à chaque conseiller ces prochains jours.

Pour rappel, les listes seront fermées le 12 janvier 2026 à midi. Suite à la fermeture des listes, l'ordre d'impression des listes ainsi que l'ordre de présentation des personnes candidates sur les listes s'effectueront par tirage au sort en présence du Bureau électoral communal et la Municipalité.

Concernant la liste pour l'élection à la Municipalité, le Conseil municipal souhaite communiquer en toute transparence que Mmes Frédérique Roth et Christine Rais El Mimouni, ainsi que MM. Thierry Amy, Philippe Flückiger, Alberto Fernandez et Olivier Crottaz se présenteront comme candidats à leur propre réélection. A ce jour, un autre candidat, M. David Gebara, s'est d'ores et déjà inscrit sur la liste pour les élections du conseil municipal portant à 7 le nombre actuel de candidats. La Municipalité réitère ici son appel à candidatures afin de pouvoir offrir un vrai choix aux électeurs cugiérans.

Une fois connues toutes les candidatures à la Municipalité, celle-ci tiendra une séance publique de présentation des candidats, le **25 février 2026 à 19h30** à la Maison Villageoise. Chaque candidat aura l'occasion de se présenter succinctement, de répondre à des questions préparées touchant à la vie de la commune et d'échanger avec la population présente.



## **Urbanisme et aménagement du territoire**

### **Projet d'extension du Collège de la Combe**

Le projet d'extension du collège de la Combe avance bien. Avec l'aide de son mandataire Ischer Développement SA, la Municipalité a établi et validé les documents d'appel d'offres à investisseurs. Elle a repris à cet effet, comme modèle indicatif, le cahier des charges du projet d'extension préparé par le Comité directeur de l'ASICE en collaboration avec l'EPS Cugy. Ont également été préparés et joints à ces documents d'appel d'offres un plan de géomètre pour déterminer le périmètre exact de la servitude de superficie qui sera constituée en faveur de l'investisseur, ainsi que le projet d'acte du notaire à cette fin pour la complète information des investisseurs.

S'agissant d'un appel d'offres sur invitation, la Municipalité a décidé d'adresser le dossier à six investisseurs présélectionnés par ses soins et ceux de son mandataire.

Les visites du site par les candidats seront organisées durant la deuxième quinzaine de janvier 2026. Les offres devront être déposées d'ici fin mars 2026 au plus tard. L'adjudication aura lieu avant fin juin 2026. La remise du bâtiment est prévue pour la rentrée scolaire d'août 2029.

## **2. Mobilité et Transport**

### **Offre de transports publics – nouveaux horaires 2026**

Le nouvel horaire national des transports publics entrera en vigueur le dimanche 14 décembre prochain.

Pour la ligne TL 60, il n'y a pas de changement majeur si ce n'est quelques ajustements à la marge. Le niveau d'offre reste ainsi stable.

La ligne TL 54 se verra quant à elle prolongée jusqu'aux Croisettes et le m2, en desservant un nouvel arrêt au niveau du Chalet des Enfants et d'autres arrêts déjà existants (Lausanne, Lion d'Or, Lausanne, En Marin et Lausanne Vullette).

## **3. Routes**

### **RC 501 – panneau d'entrée de localité**

Après de multiples interventions de prestataires externes qui, il faut bien le dire et comme relevé lors de la précédente séance du Conseil communal, n'ont de loin pas donné pleine et entière satisfaction quant aux conditions et à la rapidité d'exécution, le panneau d'information LED en entrée de localité est enfin en fonction.

Démarré en septembre 2024 par une étude d'implantation, ce projet permettra de disposer d'un outil de communication claire, cohérent et efficace pour transmettre les informations relatives aux activités cugiéranes auprès de la population et des visiteurs.





## **Décorations de Noël**

Sur l'initiative d'une employée cugiérane, une équipe de volontaires, issus de la déchèterie, de la conciergerie et de l'administration ainsi que leur famille, ont travaillé de concert pour nous offrir des décorations égayant les giratoires de la route de Morrens et du Moulin que vous avez certainement eu l'occasion d'admirer. Ils ont également étrenné la première porte de l'Avant à la Maison de commune.

Merci à eux pour cette magnifique initiative, en accord complet avec le projet du PECC : exemplarité de la Commune, sobriété, transversalité des services communaux. Tout ça dans l'esprit des fêtes de fin d'année.

## **4. Finances**

### **Service financier**

Dans la continuité de ce qui avait déjà été annoncé au Conseil communal, la Municipalité poursuit son plan d'action pour le semestre à venir, en particulier dans le but de procéder au bouclage comptable selon MCH2 et à la préparation du rapport de gestion. Afin de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs dans les meilleures conditions possibles, la Municipalité vous informe de l'engagement de Monsieur Didier Reymond en qualité de Chef du Service financier a.i. Monsieur Reymond dispose d'une solide expérience dans les finances communales, ayant notamment assuré la transition MCH2 dans la commune de St-Sulpice. Il travaillera l'équivalent d'une journée par semaine jusqu'au 31 mars 2026 et apportera également tout appui nécessaire au personnel du Service financier. Ce soutien supplémentaire permettra ainsi d'assurer la continuité et la qualité des prestations communales.

Dans ce même contexte, la Municipalité a le regret d'informer le Conseil communal de la démission donnée à fin novembre par l'adjointe du Service financier avec effet au 28 février 2026. Madame Yesica Lopez a en effet souhaité élargir ses compétences et poursuivre son évolution professionnelle en se dirigeant vers un poste de boursière au sein d'une autre petite commune vaudoise. La Municipalité la remercie chaleureusement pour ses 13 années d'engagement auprès de la Commune de Cugy et de sa population et lui souhaite plein succès dans la prise de sa nouvelle fonction.





## **5. Sécurité publique (dont PRU)**

### **Soirée de sensibilisation à la réanimation du 18 novembre 2025**

La rencontre a connu un joli succès puisque plus de 40 participants ont répondu présents et ont pu s'initier, dans une ambiance conviviale mais malgré tout très appliquée aux gestes qui sauvent. Pour rappel, notre commune dispose de plusieurs défibrillateurs disposés à des points stratégiques de notre territoire communal, comme par exemple dans le bâtiment dans lequel nous nous trouvons ou encore à la déchetterie. La liste complète des défibrillateurs de notre commune ou à proximité peut être consultée sur le site [defikarte.ch](https://defikarte.ch).

## **6. Affaires culturelles et loisirs**

### **Association Passeport vacances région Lausannoise**

Votre serviteur s'est présentée au comité de l'APVL - Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise et a été élue. L'an dernier, 2226 passeports vacances ont été vendus par l'APVL dont 52 à Cugy.

## **7. Sociétés locales**

Le samedi 22 novembre 2025, un atelier participatif en vue de récolter des pistes d'idées afin de dynamiser et relancer l'animation du village de Cugy s'est déroulé au Collège de la Combe, à l'initiative de la Municipalité qui était présente in corpore.

Au total, 24 participants ont pris part à l'atelier, parmi lesquels une majorité de conseillers communaux, des membres de sociétés locales et trois représentants du comité de l'Union des sociétés locales. Deux participants n'étaient affiliés à aucune entité et représentaient la population en tant que citoyens. La matinée s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

Les ateliers de travail ont donné lieu à des échanges animés et à une réflexion approfondie. L'ensemble de ces contributions sont actuellement analysées afin d'en tirer une synthèse. La Municipalité communiquera à cet effet d'ici peu.



## ANNEXE 1 - INFORMATION CONCERNANT LE DÉPÔT DES LISTES POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CONSEIL COMMUNAL

### CONDITIONS POUR DEVENIR CANDIDAT

- Personne suisse
  - o 18 ans révolus
  - o Domicile politique à Cugy
- Personne étrangère
  - o 18 ans révolus
  - o 10 ans d'habitation en Suisse
  - o 3 ans d'habitation dans le Canton de Vaud

### ORGANISATION DES LISTES – ENTENTE COMMUNALE

La liste principale pour la Commune de Cugy, l'« Entente communale », est représentée par deux mandataires et soutenue par trois parrains :

#### Mandataires :

- Municipalité : Thierry Amy & Philippe Flückiger
- Conseil communal : Déborah Lopez & Richard Guimond

#### Parrains :

- Municipalité : Frédérique Roth, Christine Rais El Mimouni & Alberto Fernandez
- Conseil communal : Anne-Séverine Schweizer, Estelle Jeanfavre & Boris Mischel

### ORGANISATION DES LISTES – NOUVELLE LISTE

Si un candidat ne souhaite pas faire partie de la liste de l'Entente communale, il peut déposer sa propre liste, respectivement sa propre candidature. Pour ce faire, il doit définir deux mandataires et trois parrains, tous membres du corps électoral.

### DEPOT DE SA CANDIDATURE

Chaque citoyen est invité à venir déposer sa candidature sur les listes au guichet de l'administration communale, durant les horaires d'ouverture, sise rue du Village 13 à 1053 Cugy. Il doit inscrire ses coordonnées (nom, prénom, sexe, date de naissance, commune ou pays d'origine, profession, domicile, téléphone, courriel) et **joindre une photo de bonne qualité** (type carte d'identité) pour la brochure de présentation des candidats qui sera éditée et envoyée à l'ensemble de la population.